

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIVOM DE LA REGION DE LASSAY ----- Date de la convocation 1 ^{er} décembre 2025 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025 <i>Le onze décembre deux mil vingt-cinq dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. COISNON, Président.</i> <i>Etaient présents : MM. COISNON, RAILLARD, RIGOUIN, LECOQ, SAINT-ELLIER, ALLAIN, DELAUNAY, PILLAERT, RIOULT, COULON, PECATTE,</i> <i>Était excusée : Mme TERROITIN</i>
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 12, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. ALLAIN Constant, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

VOIRIE : TARIFS HORAIRES 2026

N°2025/07

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,


FIXE les tarifs horaires 2026 comme suit :

Désignation	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Tarifs 2026	
				Divers	SIAEPAC Frouillée
- Chef d'équipe	43.00	45.00	46.00	50.00	47.00
- Autre agent	36.00	38.00	39.00	45.00	40.00
- Tondeuse avec agent	43.00	45.00	46.00	50.00	47.00
- Camion avec chauffeur	68.00	72.00	73.00	78.00	74.00
- Balayeuse automotrice avec chauffeur	96.00	101.00	102.00	110.00	103.00
- Tracto-pelle avec chauffeur	72.00	76.00	77.00	85.00	78.00

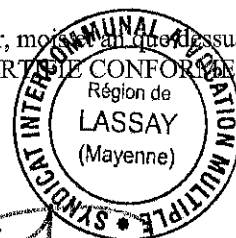
10% supplémentaires seront appliqués sur les interventions urgentes à la demande des communes adhérentes.

Le Président informe que certaines communes autres que celles adhérentes au SIVOM demandent au syndicat de leur livrer du compomac car la centrale ne fait plus les petites quantités. Il leur est proposé de leur facturer le compomac au prix d'achat et du transport au prix défini ci-dessus.

Vote : pour : 11 – contre : 0 – Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/12/2025 Reçu en préfecture le 18/12/2025 Publié le ID : 053-245300173-20251211-202507-DE	
--	---

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 17 décembre 2025
 Le Président,



Jean-Paul COISNON.